

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le dixième (10) jour du mois de novembre 2025 à 18 h 30 au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Nicolas Harvey, Michel Kowalew et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur Gilles Harvey, maire.

Est absent : monsieur Boris Saint-Jean Petterson.

Assiste également à la séance, madame la directrice générale, Josyanne Gauthier ainsi que la greffière-trésorière, Chantal Lamarre.

Une première période de questions réservée au public débute à 18h31 et prend fin immédiatement.

Rés # 25-11-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Josyanne Gauthier, directrice générale, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 25-11-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2025

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal du Québec.

Rés # 25-11-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / greffière-trésorière, madame Josyanne Gauthier à en faire le paiement :

- C2510089 à C2510119, L2500087 à L2500094 et P2500422 à P2500469	320 049,50 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	69 895,73 \$
- Frais de déplacement	590,05 \$
TOTAL	390 535,28 \$

Rés # 25-11-04 PERMANENCE DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de madame Chantal Lamarre à titre de permanent, au poste de « greffière-trésorière », tel que recommandé par le Comité des ressources humaines, sa période de probation

de six (6) mois étant terminée. Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document « *Politique sur les conditions d'emploi du personnel pour 2022-2026* ».

Rés# 25-11-05 CHANGEMENT DE SIGNATAIRES AUTORISÉS – INSTITUTION FINANCIÈRE DESJARDINS

ATTENDU

QUE

des modifications sont nécessaires concernant les signataires autorisés auprès de la Caisse Desjardins, à la suite des élections municipales du 2 novembre 2025 ;

Il est résolu que les signataires suivants soient retirés :

- Monsieur Claude Poulin ;
- Monsieur Sylvain Tremblay.

Il est résolu que les signataires suivants soient ajoutés :

- Monsieur Gilles Harvey;
- Madame Joannie Bouchard.

Sur proposition de monsieur Nicolas Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ces changements prennent effet immédiatement et soient communiqués à la Caisse Desjardins pour une mise à jour des dossiers et autorisations bancaires.

c.c. : Jessica Poirier, Caisse Desjardins

Rés# 25-11-06 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX POUR LA LOCATION D'UNE PORTION DES PARE-FEU DU CSSDC ET L'ABONNEMENT AU SERVICE DE PROTECTION UNIFIÉ

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est a adopté la résolution numéro 25-09-19 qui renouvelle l'entente de service avec le Centre de services scolaire de Charlevoix pour la location d'une portion des pare-feu du CSSDC et l'abonnement au service de protection unifié;

CONSIDÉRANT que la Municipalité fait partie des sept (7) municipalités de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT que la facture totale de ladite location est divisée entre la MRC de Charlevoix-Est et les sept (7) municipalités qui la composent ;

CONSIDÉRANT que la durée du contrat de location est de trois (3) ans pour les années 2026, 2027 et 2028;

EN

CONSÉQUENCE,

il est proposé par madame Joannie Bouchard, et résolu unanimement qu'une somme de cinq-cent-cinquante dollars (550,00 \$) soient allouée au budget municipal de 2026, 2027 et 2028 pour la location d'une portion des pare-feu du CSSDC et l'abonnement au service de protection unifié.

Rés # 25-11-07 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME « EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2026 »

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2026 » pour deux (2) étudiants affectés à la voirie.

Madame Sydgie Valcourt, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 25-11-08

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2025 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHARLEVOIX-EST

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de budget révisé en date du 4 novembre 2025, soumis par la S.H.Q. pour l'année 2025. Que le conseil municipal accepte de payer sa part, soit un coût unitaire mensuel de 51,50 \$.

c.c. OH de Charlevoix-Est

Rés # 25-11-09

ACCOMPAGNEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX AUX ACTIVITÉS DE RÉSEAUTAGE ET DE RAYONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT qu'il est important pour la Municipalité d'étendre son réseau d'influence au niveau régional, provincial, fédéral voir à l'international;

CONSIDÉRANT que la Municipalité prône la conciliation travail famille;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux sont appelés à participer à de multiples événements et activités qui ont lieu en soirée ou la fin de semaine ;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux souhaitent représenter les citoyennes et citoyens au plus grand nombre possible d'événements ou d'activités;

EN

CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Kowalew, et résolu unanimement, qu'un élu municipal qui participe à un événement ou une activité peut être accompagné d'une personne de son choix permettant un réseautage optimal.

Rés # 25-11-10

ADOPTION DU PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT INSPIRÉ DU CANEVAS DE L'ENPQ ET DE LA NORME NFPA 1500

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est a révisé son schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que le schéma contient un plan de mise en œuvre constitué d'une trentaine d'actions à portée régionale et/ou municipale, dont l'adoption d'un programme d'entraînement inspiré du canevas de l'ENPQ et de la norme NFPA 1500 ;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit adopter un tel programme, en se basant sur un modèle type que la MRC peut proposer à l'ensemble des municipalités ou, à défaut, rédigera son propre programme, en conformité aux objectifs et actions du présent schéma ;

CONSIDÉRANT le programme élaboré par le préventionniste de la MRC de Charlevoix-Est et proposé à la municipalité ;

EN

CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Harvey, et résolu unanimement, d'adopter le « Programme d'entraînement inspiré du canevas de l'ENPQ et de la norme NFPA 1500 » pour application sur le territoire de la municipalité de Saint-Siméon.

c. c. M. Samuel Pilote, préventionniste en sécurité incendie, MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 25-11-11 ADOPTION DU PROGRAMME MUNICIPAL DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est a révisé son schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que le schéma contient un plan de mise en œuvre constitué d'une trentaine d'actions à portée régionale et/ou municipale, dont l'adoption d'un programme municipal de santé et sécurité au travail ;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit adopter un tel programme, en se basant sur un modèle type que la MRC peut proposer à l'ensemble des municipalités ou, à défaut, rédigera son propre programme, en conformité aux objectifs et actions du présent schéma ;

CONSIDÉRANT le programme élaboré par le préventionniste de la MRC de Charlevoix-Est et proposé à la municipalité ;

EN
CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Joannie Bouchard, et résolu unanimement, d'adopter le « Programme municipal de santé et sécurité au travail » pour application sur le territoire de la municipalité de Saint-Siméon.

c. c. M. Samuel Pilote, préventionniste en sécurité incendie, MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 25-11-12 ADOPTION DU PROGRAMME D'ENTRETIEN ET D'ÉVALUATION DES DÉBITS DES POTEAUX D'INCENDIE

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est a révisé son schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que le schéma contient un plan de mise en œuvre constitué d'une trentaine d'actions à portée régionale et/ou municipale, dont l'adoption d'un programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux incendie ;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit adopter un tel programme, en se basant sur un modèle type que la MRC peut proposer à l'ensemble des municipalités ou, à défaut, rédigera son propre programme, en conformité aux objectifs et actions du présent schéma ;

CONSIDÉRANT le programme élaboré par le préventionniste de la MRC de Charlevoix-Est et proposé à la municipalité ;

EN
CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Tremblay, et résolu unanimement, d'adopter le « Programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux d'incendie » pour application sur le territoire de la municipalité de Saint-Siméon.

c. c. M. Samuel Pilote, préventionniste en sécurité incendie, MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 25-11-13 ADOPTION DU PROGRAMME DE RÉALISATION ET DE MISE À JOUR DES PLANS PARTICULIERS D'INTERVENTION POUR LES RISQUES PLUS ÉLEVÉS

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est a révisé son schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que le schéma contient un plan de mise en œuvre constitué d'une trentaine d'actions à portée régionale et/ou municipale, dont l'adoption d'un

programme de réalisation et de mise à jour des plans particuliers d'intervention pour les risques plus élevés ;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit adopter un tel programme, en se basant sur un modèle type que la MRC peut proposer à l'ensemble des municipalités ou, à défaut, rédigera son propre programme, en conformité aux objectifs et actions du présent schéma ;

CONSIDÉRANT le programme élaboré par le préventionniste de la MRC de Charlevoix-Est et proposé à la municipalité ;

EN

CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Kowalew, et résolu unanimement, d'adopter le « Programme de réalisation et de mise à jour des plans particuliers d'intervention pour les risques plus élevés » pour application sur le territoire de la municipalité de Saint-Siméon.

c. c. M. Samuel Pilote, préventionniste en sécurité incendie, MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 25-11-14 ADOPTION DU PROGRAMME D'ENTRETIEN ET
D'AMÉNAGEMENT DES POINTS D'EAU**

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est a révisé son schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que le schéma contient un plan de mise en œuvre constitué d'une trentaine d'actions à portée régionale et/ou municipale, dont l'adoption d'un programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau ;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit adopter un tel programme, en se basant sur un modèle type que la MRC peut proposer à l'ensemble des municipalités ou, à défaut, rédigera son propre programme, en conformité aux objectifs et actions du présent schéma ;

CONSIDÉRANT le programme élaboré par le préventionniste de la MRC de Charlevoix-Est et proposé à la municipalité ;

EN

CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Harvey, et résolu unanimement, d'adopter le « Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau » pour application sur le territoire de la municipalité de Saint-Siméon.

c. c. M. Samuel Pilote, préventionniste en sécurité incendie, MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 25-11-15 DÉMISSION D'UN POMPIER PERMANENT SUR APPEL -
EMPLOYÉ #25**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de monsieur Mathieu Lemelin à titre de pompier permanent sur appel.

**Rés # 25-11-16 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°
307 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°116 RELATIF À LA
PRÉVENTION INCENDIE SUR LES TERRITOIRES NON
ORGANISÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Avis de motion est donné par la présente, par madame Martine Tremblay, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 307, modifiant le règlement numéro 116 relatif à la prévention incendie sur les territoires non organisés de la MRC de Charlevoix-Est.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Rés # 25-11-17

SOUSSIONS REÇUES POUR LA FOURNITURE DE MACHINERIE, SUR UNE BASE HORAIRE, POUR 2025 – 2026

ATTENDU
QUE

la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à un appel d'offre public pour la fourniture de machinerie sur une base horaire (Rés. 25-10-14), pour la période comprise entre le 1er décembre 2025 et le 30 novembre 2026 ;

ATTENDU
QUE

trois (3) entreprises ont déposé un prix à taux horaire, pour la location de machinerie, incluant les frais de déplacement, soit :

- Aurel Harvey & Fils inc.
- Excavation Pascal Lavoie
- Fernand Harvey & fils inc ;

POUR CES
MOTIFS,

sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'entreprise ayant soumis le prix le plus bas pour chacune des machineries lorsque nous en aurons besoin.

En ce qui concerne les entreprises ayant soumis les prix identiques les plus bas pour le service ci-dessous, un tirage au sort a lieu en séance tenante pour déterminer l'entreprise qui sera embauchée. L'entreprise retenue est :

- « Compresseur 185CFM à la semaine », Aurel Harvey & Fils inc.

Rés # 25-11-18

APPROBATION DU MANDAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE « ARPO GROUPE-CONSEIL » POUR DÉTERMINER LE CORRECTIF À APPORTER POUR RÉSOUDRE LE PROBLÈME DE CORROSION DANS LE RÉSEAU D'AQUEDUC DE BAIE-DES-ROCHERS

CONSIDÉRANT

que le réseau d'aqueduc du secteur de Baie-des-Rochers est vieillissant ;

CONSIDÉRANT

que de la corrosion est présente dans le réseau d'aqueduc de Baie-des-Rochers ;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité a besoin d'un soutien technique professionnel afin de déterminer un correctif viable pour résoudre la problématique de corrosion dans le réseau d'aqueduc de Baie-des-Rochers ;

CONSIDÉRANT

que la firme « ARPO Groupe-conseil » est spécialisée dans le génie municipal ;

EN

CONSÉQUENCE,

il est proposé par madame Martine Tremblay, et résolu unanimement, d'octroyer le mandat d'une valeur de 2 870,00 \$ pour assistance technique à la Municipalité afin de déterminer un correctif viable pour résoudre la problématique de corrosion dans le réseau d'aqueduc de Baie-des-Rochers.

c. c. M. Serge Landry, ing. ARPO Groupe -conseil.

Rés # 25-11-19

MODIFICATION ROUTE 170 POUR « CHEMIN DU LAC BROUILLARD » À LA COMMISSION DE TOPONYMIE

CONSIDÉRANT

que les adresses 1010 QC-170 et 1020 QC-170 situées au Lac Brouillard existent actuellement dans le TNO ;

CONSIDÉRANT que cette duplication d'adresses crée de la confusion pour l'identification des sites à l'externe ;

EN

CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Kowalew, et résolu unanimement, de demander à la Commission de toponymie de modifier les adresses « 1010 et 1020 QC-170 » pour qu'elles soient désormais identifiées sur le « chemin du Lac Brouillard ».

c.c. Commission de toponymie

Rés # 25-11-20 EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR LA PATINOIRE ET L'ARCADE POUR L'HIVER 2025-2026

Sur proposition de monsieur Nicolas Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers QUE :

- Jesse Lizotte soit embauché comme responsable de la patinoire et surveillant de l'arcade pendant l'hiver 2025-2026, à raison de trente (30) heures / semaine ;
- Guylain Lizotte soit embauché pour la confection et l'entretien de la patinoire ainsi que la surveillance de la patinoire et de l'arcade pendant l'hiver 2025-2026, à raison de vingt (20) heures / semaine.

Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document « *Politique sur les conditions d'emploi du personnel pour 2022-2026* ».

Rés # 25-11-21 DISSOLUTION DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de dissoudre le Comité d'embellissement.

Rés # 25-11-22 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU « PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE » POUR LA SUPERVISION ET L'ENCADREMENT DU PROJET, L'ACHAT D'UN TRACEUR/DAMEUSE AINSI QUE DES PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR LA PISTE DE SKI DE FOND

ATTENDU

QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au « Programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » pour son projet « Implantation et améliorations des pistes de ski de fond »

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur Michel Kowalew et résolu unanimement

QUE :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la Municipalité a pris connaissance de la proposition de service de la firme POSITIV présentée le 23 juin 2025;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien des pistes de ski de fond;

Madame Sydgie Valcourt, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 25-11-23 ABROGATION DE LA RÉOLUTION « RÉS # 25-07-17 » POUR LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU « FONDS SIGNATURE INNOVATION » POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE PISTE DE SKI DE FOND

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution « Rés # 25-07-17 » pour la demande d'aide financière au « Fonds signature innovation » pour le projet de développement de piste de ski de fond.

Rés # 25-11-24 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Renouvellement adhésion 2026 FQM	1 844,47 \$
- Les Aventuriers de Charlevoix Inc.	135 \$
- CIHO, vœux des Fêtes	195\$
- Camping Québec, adhésion annuelle	153 \$

CORRESPONDANCE :

DEMANDE D'EMPLOI

- Gilles Tremblay : poste d'ouvrier de voirie

INVITATIONS

- 50^e anniversaire de Tourisme Charlevoix - 20 novembre 2025
- Cocktail-bénéfice sur la mobilité durable – 26 mars 2026

Une période de questions réservée au public débute à 18 h 53 et prend fin à 18 h 54.

Rés # 25-11-25 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 18 h 55.

Moi, Gilles Harvey, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles Harvey
Maire

Josyanne Gauthier
Directrice générale